

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'annexe produite et après examen de la balance et du bilan,

Vu la présentation du rapport de gestion et du compte financier en séance,

Article 1 :

Le conseil d'administration en date du 15 mars 2022 arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **293,37** ETPT, dont 290,90 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,47 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- **30 978 912,26 €** d'autorisations d'engagement dont
 - 9 567 062,99 € personnel
 - 10 028 014,82 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 11 383 834,45€ investissement
- **29 639 383,61 €** de crédits de paiement dont
 - 9 567 062,99 € personnel
 - 12 251 708,94 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 7 820 611,68 € investissement
- **26 459 136,47 €** de recettes
- **- 3 180 247,14 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 1 711 671,53 €** de variation de trésorerie (Tableau 4)
- **+ 205 000,60 €** de résultat patrimonial (Tableau 6)
- **+ 555 548,48 €** de capacité d'autofinancement (Tableau 6)
- **- 55 699,26 €** de variation de fonds de roulement (Tableau 6)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de **205 000,60 €** en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Votes Articles 1 et 2 :

Pour : 23
Contre : 4
Abstentions : 0

Votes Article 3 :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 mars 2022

Pour le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Président du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne et par délégation,



M. Gabriele FIONI
Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la
Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne
Rhône-Alpes